

Création d'un espace public

RESTAURATION D'UN PADOUEN

Le CAUE a réalisé une étude d'aménagement paysager sur un espace communal très identitaire.

CALAVANTE, HAUTES-PYRÉNÉES,
2009-2010

[Commanditaire]

Commune de Calavanté

[Bénéficiaires]

Commune de Calavanté

[Cadre de l'intervention du CAUE]

Conseil aux collectivités

[DESCRIPTIF DE L' ACTION]

» Objectifs :

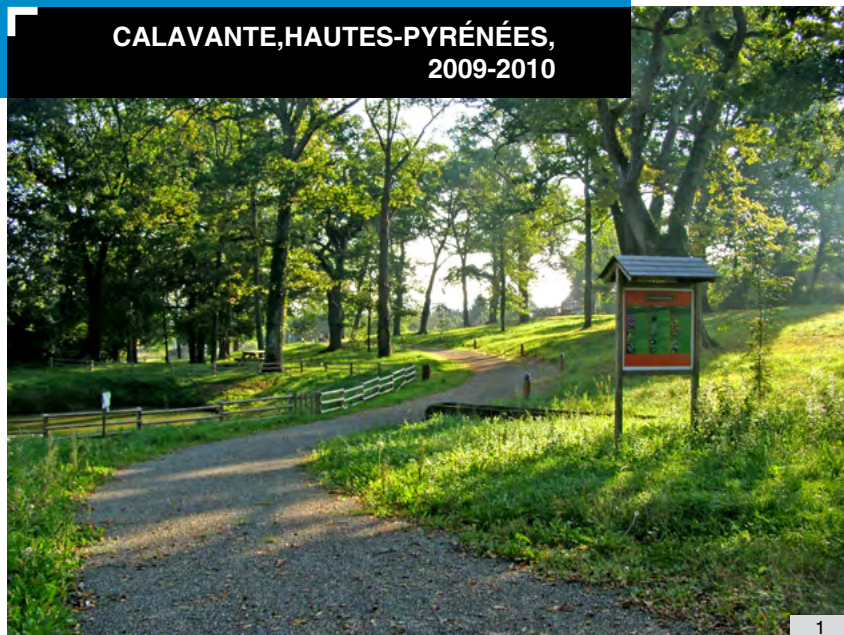
La demande première était de créer une aire de jeux. La lecture des lieux avec le CAUE a fait évoluer cet objectif : les élus de cette petite commune (près de 200 habitants) ont redécouvert cet espace en friche et tout son potentiel paysager et identitaire.

» Méthodes

Le projet d'aménagement a été précédé d'un diagnostic et d'une mise en sécurité de la plantade par l'ONF (Office national des forêts). Parmi les 35 chênes, 10 ont été jugés affaiblis, 3 dépérissants et 4 dangereux. L'abattage de ces derniers s'est avéré nécessaire. Cette mesure s'est imposée en prévision de l'augmentation de la fréquentation du padouen réaménagé.



4



1

» Résultats :

- Plantations de chênes pédonculés ou sessiles pour remplacer les arbres abattus
- Suppression d'essences incompatibles avec la plantade (frênes, merisiers)
- Création d'une aire de jeux équipée (9 structures)
- Mise en éclairage du parcours piétonnier et de l'aire de jeux
- Installation de deux bancs et deux tables de pique-nique
- Conservation du lavoir, abreuvoir et puits
- Création d'un escalier pour relier le padouen à l'esplanade de la salle des fêtes
- Accessibilité aux personnes handicapées
- Création d'un petit parking



2



3

QUELQUES DÉFINITIONS

En Bigorre, une plantade est un espace planté de chênes.

Le padouen est un terrain communal destiné au pâturage. Les porcs en pâchage profitaient des glands des chênes de la plantade. La notion d'espace d'espace collectif était très présente dans les pratiques villageoises.

1. Cheminement central piétonnier
2. Aire de jeux
3. Accès au padouen
4. chêne sur l'allée centrale

» Calendrier

2008 : Expertise de l'ONF
2009 : Intervention du CAUE
2011 : Fin des travaux

» Coût des travaux : 87 200€

(Etat : 14%, Conseil régional : 16%,
Conseil général : 26%, Pays des
Coteaux : 18 %, Commune : 24%,
Syndicat départemental
d'électrification (SDE): 2%)

[RÔLE DU CAUE]

L'architecte du CAUE a procédé à une lecture de ce padouen avec les élus. L'état des lieux a permis de mettre en valeur la qualité paysagère. Des préconisations d'aménagement ont ensuite été proposées sous la forme d'un plan de référence.

[EVALUATION]

Les aménagements prévus par la municipalité ont été réalisés. Certaines propositions du CAUE n'ont pas été mises en oeuvre : l'agrandissement de la mare pour créer un cheminement piétonnier supplémentaire et la mise en valeur du lavoir et de l'abreuvoir par un traitement de sol différencié. Cette mission a permis aux élus de prendre conscience de la richesse de leur patrimoine paysager. Au final, le projet d'aire de jeux s'est transformé en projet d'aménagement de coeur de village. Cette étude enrichit l'inventaire des plantades ébauché par le CAUE. Elle s'avère un exemple de démarche d'aménagement paysager transposable dans de nombreuses communes du département.

[PARTENAIRES]

Le travail du CAUE a été réalisé en concertation avec l'ONF et la commune de Calavanté. L'idée partagée était bien de redonner vie à un espace traditionnel situé au coeur du village et laissé à l'abandon.



1



2



3



4



5

INTERÊTS

Valorisation du petit patrimoine rural
Valorisation du patrimoine naturel (les chênes)
Valorisation d'une identité villageoise forte : le padouen

LIMITES

La clôture autour de la mare isole cet élément du reste de l'aménagement
Un entretien régulier de l'espace doit être assuré

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

» Commune de Calavanté 65190

LIENS UTILES

» <http://www.onf.fr/sud-ouest/@@index.html>